

Séance du conseil municipal du 29 juillet 2014 (cr.29-07-2014)

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – REY E. – BRUN R. – BOUCHE C. – ACHARD S. – BONNETON A. – COUDERT C. – DENAUD K. – FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S. – MILAN Y. – SOLETY E.

Absents ou excusés: PERRIOLAT C. -

Secrétaire de séance: MILAN Y.

Rentrée scolaire 2014-2015 : Les documents de rentrée ont été repris avec peu de modifications : le règlement intérieur de la cantine, les règles de la cour, le règlement de l'accueil et cantine scolaire (modification des horaires), la fiche individuelle de renseignements et la note de rentrée 2014-2015 avec les nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie et les nouveaux horaires pour l'accueil : matin toujours de 7h30 à 8h20 et le lundi et vendredi soir de 15h45 à 18h et le mardi et jeudi de 16h30 à 18h.

Documents des temps d'activités périscolaires à destination des familles : une fiche de « liaison Familles – fiche sanitaire » et le règlement intérieur des TAP. Ces documents seront remis aux parents le mardi de la rentrée avec les documents de rentrée.

Une lettre d'engagement a été rédigée et sera signée par le maire et le bénévole. Une convention existe également entre les animateurs de la Communauté de communes et le maire.

Les listes des activités avec le nom des enfants inscrits seront affichées le lundi 8 septembre à l'école.

Le contrat d'assurance de la mairie couvre les TAP. Une assurance scolaire et périscolaire sera demandée aux parents. Adopté à l'unanimité.

Fonds d'amorçage : l'aide de l'Etat a été prorogée pour 2014. La commune pourra bénéficier de 50 €/enfant (50€ X 179 enfants = 8 950 €). La demande d'aide pourra être adressée jusqu'au 30/11/2014 mais si elle arrive avant le 15/09 le paiement interviendra mi-octobre. Le Conseil autorise le maire à signer la demande

Convention de mise à disposition de locaux de la commune à la communauté de communes. Cette dernière a fait l'inventaire des locaux qui pourraient être mis à disposition des TAP, sachant qu'ils seront occupés le mardi de 13h45 à 15h15. Une liste a été rédigée avec l'activité et le lieu mais elle mérite quelques modifications.

Les activités commenceront le 9 septembre.

Intervenants pour les maternelles : Mme BISMUTH (gymnastique) et Mme DESGRANGE (danse) et les autres jours les ATSEM gèreront avec au moins deux bénévoles (pas encore connus).

Intervenants rémunérés : Vallis Aurea – foot, Mme COINDET : gymnastique, Mme LAI – dessin, M. ZEBBAR : karaté, M. CLAVEL C. : multisports, M. DELAVAL : photo.

Bénévoles : Mme MILAN : tennis, membres du club de l'amitié : jeux de société, chants, culture générale..., Mme BOUCHE : do in, Mme CLAVEL : initiation informatique, Mme SOLETY : country, M. FLORES et M. BEC : boules.

Coût estimatif de la période 1 : 675 € (y compris maternelles du mardi) ; période 2 : 1393 € (y compris maternelles du mardi) ; période 3 : 1284 € ; période 4 : 906 € ; période 5 : 1352 € ; sur périodes 3-4-5 : rajouter 930 € pour les intervenants de la maternelles du mardi. Ce qui fait un total de 6540 € + coût du personnel le mercredi matin (atsem + garderie du matin) : 6800 € = 13300 + chauffage, électricité + forfait matériel pour le dessin et achats divers pour les ateliers (mosaïque, peinture...) ; A déduire aide de l'état (8950 €). . Voté à l'unanimité

Tarifs cantine et accueil : Repas à 4 € au lieu de 3.93 € : 16 200 €/an sont à la charge de la commune pour équilibrer le budget le repas devrait être à 5.30 €. Repas apporté 2 € au lieu de 1.80 € (pour les enfants allergiques) et repas adulte 6 € au lieu de 5.95 €.

Garderie : le matin de 7h30 à 8h30 : 1.20 € au lieu de 1.15 € et le soir de 15h45 à 18h pour le lundi et vendredi et de 16h30 à 18h pour le mardi et jeudi : 1.80 € (un seul tarif pour une gestion plus facile). Charge de la commune : 3 500 € environ. Voté à l'unanimité.

Modification des postes du personnel communal : Le maire fait état de l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur le temps de travail des agents communaux. Outre la nécessité d'assurer la classe le mercredi matin, il convient de réorganiser l'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires, et de mettre en place une garderie le mercredi matin et de prolonger celle du lundi et du vendredi.

Un agent technique chargé de l'entretien de plusieurs bâtiments partant également à la retraite en septembre 2014, il est proposé de ne pas remplacer son poste et de modifier les horaires d'autres agents.

Les emplois du temps ont été présentés aux personnel de l'école lors d'une réunion début juillet, des ajustements auront certainement lieu en cours d'année, notamment pour les heures de gros travaux d'entretien qui ont lieu pendant les vacances scolaires ; il est rappelé qu'il existe peu de marge de manœuvre sur les horaires des ATSEM

qui sont déjà à temps complet et devront travailler tous les mercredis matin. Une réflexion sur le complément d'heures sera engagée par la municipalité (soit recrutement renfort soit externalisation). Enfin les agents bénéficieront de matériel neuf : autolaveuse, aspirateur et karcher.

Voté à la majorité avec une abstention.

Installation de Stockage de Déchets Inertes : Dans le cadre de la consultation pour l'instruction de la demande d'autorisation de la Sté Cheval Frères d'exploiter une ISDI sur la commune d'Epinoze, le Conseil municipal avait donné un avis défavorable par délibération du 14 avril 2014. La Sté Cheval a transmis sa réponse sur les conditions de trafic qui précise que le trafic routier sera 3 fois moins important que celui lié à l'exploitation de l'ancienne carrière mais il restera à 11 camions/j au lieu de 30. Par ailleurs, dans le cas où les matériaux proviendraient du SYTRAD à St Sorlin en Valloire, un plan de circulation des poids-lourds a été défini, par la Sté CHEVAL, qui passe par le « village neuf » et les routes seraient réhabilitées à la fin de l'exploitation, c'est-à-dire dans 10 ans. Un courrier du Préfet informe que le dossier est reporté de 3 mois. Le Conseil maintient son avis défavorable du fait que les problèmes soulevés lors du 1^{er} avis n'ont pas été pris en compte. Voté à l'unanimité.

Subventions aux associations : Albert LAI a rencontré tous les présidents des associations pour connaître leurs besoins et les points à améliorer. Pour rappel, le maire émet des titres de recette aux associations pour facturer l'utilisation des équipements sportifs. Ce système n'est pas complètement satisfaisant mais permet de responsabiliser les associations dans leur consommation d'énergie. La commission « association » réfléchit à l'établissement de nouvelles règles de calcul pour 2015. L'une des idées pourraient être de redonner en subvention les économies générées par les « bonnes pratiques ». De même, il convient d'encourager les associations ayant des projets constituant au dynamisme du village.

Télétransmission des actes : Dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité de la Préfecture, il sera désormais possible de transmettre les délibérations, les arrêtés et documents budgétaires par voie dématérialisée, donc moins d'envoi papier (en triple exemplaires) et d'attente du retour du contrôle de légalité. Le programme ACTES permet de transmettre certains actes par voie électronique. Notre logiciel e-magnus nous propose un devis pour disposer de ce programme pour un montant d'environ 2 000 €.

Une convention doit être signée entre le préfet et le maire pour formaliser cette démarche.

Participation à raccordement assainissement : Un branchement assainissement a été réalisé par la Ste Saur pour le compte de M. BRENIER Franck, qui a construit deux maisons mitoyennes, 722 route de Lapeyrouse, pour un montant de travaux de 1 292,85 € TTC, selon la délibération du 30/11/2010, le pétitionnaire prend en charge 80 % des travaux, c'est-à-dire 1 034,28 € qui seront donc répercuter à M. BRENIER.

Bail à ferme : M. BRENIER Lionel a le projet de cultiver de la vigne, il a pour cela acquis des terrains, et en particulier 3 parcelles qui se situent au lieu dit Le Riez. La commune d'Epinoze est propriétaire de celle se situant au milieu, qui était auparavant un chemin communal de 55 m². Un échange de parcelle a du se faire oralement entre le chemin actuellement implanté et la parcelle en question et mais sans trace de document. Il a donc été convenu avec M. BRENIER Lionel de signer un bail afin qu'il puisse exploiter l'ensemble des 3 parcelles. Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

- Le bulletin municipal a été distribué, certains ont été mouillés par la pluie.
- Zone artisanale : la Communauté de commune a fait une proposition de réaménagement avec de plus petites parcelles sur la zone en aléas moyen qui pourraient être construites et plus facile à vendre. Un artisan serait intéressé pour s'implanter dans la zone, une prochain rencontre aura lieu avec la DDT pour voir la faisabilité d'un permis de construire,
- Commission fleurissement : 4 maisons ont été inscrites,
- Le traçage des voiries a été interrompu par la pluie, il reste le chemin piétons sécurisés et le parking.
- PLU : prochaine réunion commission urbanisme : le 11 septembre 2014 à 14 h.
- RV avec Audrey ARMISSOGLIO et l'architecte de la Communauté de communes avant la rencontre avec EPORA (qui ne proposera plus d'autre projet).
- Les travaux du répartiteur à Chandonzet seront terminés fin août début septembre si le cour d'eau descend.

